



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lait et produits laitiers

Question écrite n° 32810

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conséquences du dépôt de bilan de la société agroalimentaire italienne Parmalat. La région Midi-Pyrénées est particulièrement touchée puisque, plus de 130 producteurs laitiers, regroupés au sein du groupe laitier des Pyrénées, vendaient leur lait à Parmalat. Ce sont donc les débouchés pour 30 millions de litres de lait qui sont à ce jour perdus, mais aussi des impayés depuis deux mois précarisant ainsi un peu plus la profession agricole déjà fragilisée par la sécheresse de l'été dernier. Il lui demande quelles mesures d'urgence il entend prendre en faveur de ces producteurs afin de leur permettre d'attendre le paiement de leurs impayés, mais aussi de favoriser le maintien de l'activité du groupe laitier des Pyrénées.

Texte de la réponse

Désormais filiale du groupe coopératif basque Onetik, le Groupe laitier des Pyrénées a livré en 2003 80 % de sa collecte au groupe italien Parmalat en faillite. Environ 24 millions de litres, soit près du quart de ces livraisons, restent aujourd'hui impayés. De nombreux autres opérateurs laitiers français sont concernés par cette crise, car le groupe Parmalat était un acheteur majeur du lait sur le marché « spot » européen. Aussi, dès le 30 décembre dernier, le ministre français chargé de l'agriculture a-t-il écrit à son homologue italien pour que les producteurs de lait français soient traités de la même manière que ceux qui ont été lésés en Italie. Le ministre italien s'est engagé, le 13 janvier 2004, au respect du principe de non-discrimination des producteurs de l'Union européenne. À sa demande, la liste officielle des créanciers français lui a été transmise. Les services déconcentrés du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales restent très attentifs à la situation des producteurs laitiers concernés et à l'évolution du Groupe laitier des Pyrénées. Des mesures adaptées sont en cours d'élaboration, en concertation avec les collectivités régionales concernées.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32810

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 771

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5727